

independent of Bill C-24. I should like to comment on it first before turning to the points you make about the Bill.

In the light of Québec's socio-cultural objectives and economic needs, I fully appreciate the reasons for the position you have adopted with respect to the selection of immigrants. I hope you will agree that cooperation between the federal government and the Government of Quebec in this area has increased steadily in recent years following the Lang-Cloutier and Andras-Bienvenue agreements. I am convinced, however, that there is ample scope for further progress here that will serve the interests of both the Province and Canada as a whole. In my last letter to you, I mentioned the proposed regulations which will give expression to the emphasis put on federal-provincial cooperation in the new legislation. As you suggest, this is a matter which we should discuss soon, and I would be pleased to do so at a mutually convenient time.

As for the settlement and integration of immigrants, the federal government recognizes that the basic requirements of many immigrants are for social services such as those relating to health, welfare, housing and education, and that these fall mainly or exclusively under provincial jurisdiction. The federal government has avoided involvement in such areas on behalf of immigrants except for such things as emergency health and welfare services and only when service was not available from other sources. We welcome any measures to secure greater access for immigrants to the regular social services of the community.

My department has been much more active in the provision of employment services to immigrants, including placement, training and counselling. We would hope to continue and improve them.

A less clear-cut area is that of orientation counselling, language training (other than labour market oriented) and assistance to the immigrant family in overcoming adaptation problems peculiar to immigrants. Here, several federal and provincial agencies are involved and there is room not only for expansion and improvement of effort from all sides, but a much better co-ordination of effort. While my department has a great and continuing concern about this area, and is actively supporting efforts by non-governmental agencies to provide better service to immigrants, we would be delighted if the Québec government assumed more responsibilities.

I would be pleased to meet with you to consider ways of increasing cooperation and co-ordination in all matters involving the settlement and integration of immigrants.

Before turning to the points of detail that you raised in respect of Bill C-24, I should like to recall with appreciation that the Québec Government was one of the few provincial

Cette dernière question, dans son essence même, ne concerne évidemment pas le projet C-24. Je veux en conséquence m'exprimer en premier lieu sur ce sujet pour ensuite aborder les considérations que vous formulez relativement au projet de loi.

À la lumière des objectifs socio-culturels et des besoins économiques du Québec, j'apprécie entièrement les raisons données à l'appui de votre position en matière de sélection des immigrants. Vous conviendrez, j'en suis certain, que la collaboration intervenue dans ce domaine entre le gouvernement fédéral et celui du Québec s'est accrue constamment au cours des dernières années, et plus particulièrement à la suite des accords Lang-Cloutier et Andras-Bienvenue. J'ai la conviction, toutefois, qu'il y a place encore pour d'autres progrès dont pourront bénéficier aussi bien la province de Québec que le Canada entier. La dernière lettre que je vous ai fait parvenir contenait une esquisse des règlements envisagés qui reflèteront l'emphase que nous entendons accorder à la coopération fédérale-provinciale dans cette nouvelle législation. C'est là, comme vous le proposez, une question que nous devrions bientôt discuter et je serai heureux de le faire à une date qui nous conviendra mutuellement.

En ce qui a trait à l'établissement et à l'intégration des immigrants, le gouvernement fédéral reconnaît que les besoins fondamentaux de nombreux immigrants peuvent être satisfaits par l'intermédiaire de services sociaux concernant par exemple la santé, le bien-être, l'habitation et l'éducation qui, principalement ou exclusivement, relèvent de la compétence provinciale. Le gouvernement fédéral a évité de s'engager dans ces secteurs pour le compte des immigrants, sauf lorsqu'il s'agissait, dans des cas d'urgence, de services de santé et de bien-être, et seulement lorsque de tels services ne pouvaient être disponibles ailleurs. Nous verrions avec plaisir la création de mesures pouvant faciliter aux immigrants l'accès aux services sociaux ordinairement offerts à la collectivité.

Mon ministère s'est activement préoccupé de pourvoir à des services d'emploi aux immigrants, y compris en matière de placement, de formation et de conseil professionnel. Nous souhaiterions poursuivre et améliorer ces services.

Un secteur moins bien défini toutefois est celui qui concerne le conseil professionnel, les cours de langues (autres que ceux orientés vers les emplois) et l'assistance à accorder aux familles d'immigrants pour surmonter les problèmes d'adaptation particuliers aux immigrants. Plusieurs organismes fédéraux et provinciaux œuvrent dans ce domaine et il y a ici place non seulement pour une amélioration et une expansion des services fournis de part et d'autre, mais aussi pour une meilleure coordination de ces activités. Bien que mon ministère déploie constamment beaucoup d'efforts dans ce domaine où il est activement épaulé par des organismes non gouvernementaux s'occupant d'améliorer le sort des immigrants, nous serions ravis de voir le gouvernement du Québec assumer là une plus grande responsabilité.

Au cours de notre prochaine rencontre, nous pourrions explorer les moyens permettant d'accroître la coopération et la coordination dans tous les secteurs concernant l'établissement et l'intégration des immigrants.

Avant d'aborder les points que vous avez soulevés relativement à certaines parties du projet de loi C-24, je voudrais rappeler avec gratitude le fait que le gouvernement du Québec